

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-586

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur ROUXEL Nicolas, Directeur des Services Techniques de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise Mastello to sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation route de Port-en-Bessin, rue Charles Peggy et avenue Jacques Prévert à l'occasion de travaux pour la réparation de chaussée sur la RD6,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 28 novembre 2022 au 29 novembre 2022,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée par feux du 28 novembre 2022 au 29 novembre 2022 :

- Route de Port en Bessin au carrefour de la rue Charles Peggy et de l'avenue Jacques Prévert, au droit des travaux.

Article 2 – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 28 novembre 2022 au 29 novembre 2022 :

- Avenue Jacques Prévert sur la partie comprise entre la route de Port-en-Bessin et le square Alfred de Musset, au droit des travaux.
- Rue Charles Peggy sur la partie comprise entre la route de Port-en-Bessin et la rue Georges Duhamel, au droit des travaux.

Article 3 - La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de Bayeux.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois novembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

